

GUIDE DU CITOYEN

VILLE DE DEUX-MONTAGNES

On aime y vivre !



VILLE DE DEUX-MONTAGNES



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

On aime y vivre !

BIENVENUE CHEZ VOUS !

Située au cœur de la MRC de Deux-Montagnes dans les Laurentides, et jouissant d'une situation géographique des plus enviables, la Ville de Deux-Montagnes offre un milieu de vie exceptionnel et riche en services.

Ville centenaire, Deux-Montagnes possède à la fois le dynamisme et la quiétude d'une banlieue verte, près de la métropole. Elle est vivante, animée et accueillante pour toutes les générations.

En 2019, elle a d'ailleurs été reconnue par le magazine *Maclean's* au premier rang québécois des villes pour sa qualité de vie, et au 8^e rang canadien des meilleures villes où élever une famille. La même année, Deux-Montagnes se hissait également au 4^e rang du palmarès *L'actualité* des villes québécoises où il fait bon vivre.

Ce qui fait la beauté de la ville, plus que tout, c'est le dynamisme des gens qui l'habitent !





DEUX-MONTAGNES, ON AIME Y VIVRE! _____	2
DEUX-MONTAGNES EN CHIFFRES ET ARMOIRIES _____	4
POUR JOINDRE VOTRE VILLE ET NE RIEN MANQUER DE SON ACTUALITÉ! _____	5
RÉPERTOIRE DES SERVICES MUNICIPAUX _____	6-7
VIE DÉMOCRATIQUE _____	8
TAXES MUNICIPALES _____	9

Services aux citoyens

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES _____	10-11
ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE BIEN-ÊTRE _____	12-13
CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE _____	14-15
DES PLATEAUX SPORTIFS POUR TOUS LES GOÛTS! _____	16 à 19
PARCS DE QUARTIER _____	20-21
ESPACES VERTS ET PARCS RIVERAINS _____	22-23
RÉSEAU CYCLABLE ET DESCENTES À BATEAUX _____	24-25

VIE ANIMALE _____	26
EMBELLISSEMENT DE LA VILLE _____	27
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET PERMIS _____	28-29
SÉCURITÉ PUBLIQUE _____	30-31
TRANSPORT COLLECTIF _____	32





DEUX-MONTAGNES EN CHIFFRES



+18 022
RÉSIDENTS



7,25 km²
DE SUPERFICIE



2 gares
DU REM



6 km
DE VOIE CYCLABLE



13 parcs
DE QUARTIER
ET ESPACES VERTS



5 parcs
RIVERAINS

NOS ARMOIRIES

L'arrière-plan rouge représente le sang versé lors du début de la colonie, commémorant l'histoire héroïque de nos ancêtres. La fleur de lys représente la communauté francophone, la rose d'argent représente la communauté anglophone. La surface ondulée d'argent représente la rive du lac des Deux Montagnes. La lance et la hallebarde rappellent les luttes sanglantes de 1837, les deux épées croisées représentent les luttes suivies d'une période d'amitié entre les deux communautés. Les branches et les feuilles d'érable représentent le Canada. La poignée de main souligne la bonne entente alors que la devise « IN LABORE UNITAS » signifie « Ensemble dans une cause commune ».





POUR JOINDRE VOTRE VILLE



UN SEUL NUMÉRO À RETENIR POUR JOINDRE
L'ENSEMBLE DES SERVICES:

450 473-2796



EN TOUT TEMPS, VOUS POUVEZ FORMULER
UN COMMENTAIRE OU UNE REQUÊTE EN LIGNE:

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/requetes/



POUR NE RIEN MANQUER DE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE



VISITEZ NOTRE SITE WEB

www.ville.deux-montagnes.qc.ca



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Ville de Deux-Montagnes



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE INFOLETTRE

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/infolettre/



CONSULTEZ LE BULLETIN MUNICIPAL *L'EXPRESS*

distribué aux portes



INSCRIVEZ-VOUS AU SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MESSAGES (SAM)

ET assurez-vous que vos coordonnées soient à jour.
Ce service vous permet de recevoir
de la Ville des avis importants par téléphone.



RÉPERTOIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

À Deux-Montagnes, nous avons à cœur d'offrir à la collectivité des services de qualité tout en prônant une saine gestion des ressources et un environnement propre, vert et durable.

LES HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS SONT :

LUNDI AU JEUDI 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h **VENDREDI** 8 h 30 à 12 h

CABINET DU MAIRE

- ☎ 450 473-2796 ▶ option 9
- 📍 Hôtel de ville, 2^e étage
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
info@ville.deux-montagnes.qc.ca

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- ☎ 450 473-2796 ▶ option 0
- 📍 Bureaux situés à l'hôtel de ville
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

COMMUNICATION ET RELATION AVEC LES CITOYENS

- ☎ 450 473-2796 ▶ option 6
- 📍 Bureaux situés à l'hôtel de ville, 2^e étage
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
communications@ville.deux-montagnes.qc.ca

COUR MUNICIPALE

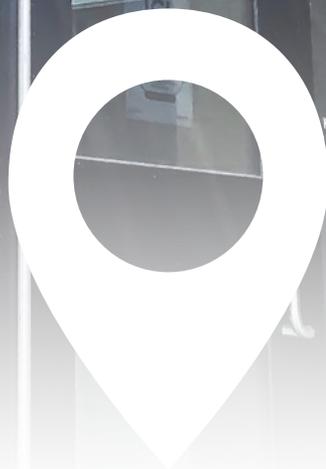
- ☎ 450 473-2796 ▶ option 2
Télécopieur: 450 473-0094
- 📍 1502, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1M8
Paiement des constats d'infraction :
municipal.acceo.com/constats/deuxmontagnes

CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- ☎ 450 473-2796 ▶ option 5
- 📍 Bibliothèque de Deux-Montagnes
200, rue Henri-Dunant
Deux-Montagnes (Québec) J7R 4W6
biblio@ville.deux-montagnes.qc.ca
bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca

FINANCES (PERCEPTION DES TAXES)

- ☎ 450 473-2796 ▶ option 6
- 📍 Bureaux situés à l'hôtel de ville
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
taxes@ville.deux-montagnes.qc.ca



GÉNIE ET SERVICES TECHNIQUES

☎ 450 473-2796 ▶ option 1

📍 Bureaux situés au garage municipal
625, 20^e Avenue
Deux-Montagnes (Québec) J7R 6B2

GREFFE ET SERVICES JURIDIQUES

☎ 450 473-2796 ▶ option 8
Télécopieur: 450 473-4434

📍 Bureaux situés à l'hôtel de ville
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

☎ 450 473-2796 ▶ option 4

📍 200, rue Henri-Dunant
Deux-Montagnes (Québec) J7R 4W6
loisirs@ville.deux-montagnes.qc.ca

RESSOURCES HUMAINES

☎ 450 473-2796 ▶ option 6

📍 Bureaux situés à l'hôtel de ville
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
rh@ville.deux-montagnes.qc.ca

SÉCURITÉ INCENDIE INTERMUNICIPAL DEUX-MONTAGNES ET SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

☎ 450 473-2796 ▶ option 7

URGENCE: 911

📍 Caserne de pompiers
206, 8^e Avenue
Deux-Montagnes (Québec) J7R 3K3

TRAVAUX PUBLICS

☎ 450 473-2796 ▶ option 1
Télécopieur: 450 473-8336

📍 Bureaux situés au garage municipal
625, 20^e Avenue
Deux-Montagnes (Québec) J7R 6B2
tp@ville.deux-montagnes.qc.ca

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

☎ 450 473-2796 ▶ option 3

📍 Bureaux situés au garage municipal
625, 20^e Avenue
Deux-Montagnes (Québec) J7R 6B2
urbanisme@ville.deux-montagnes.qc.ca



VIE DÉMOCRATIQUE

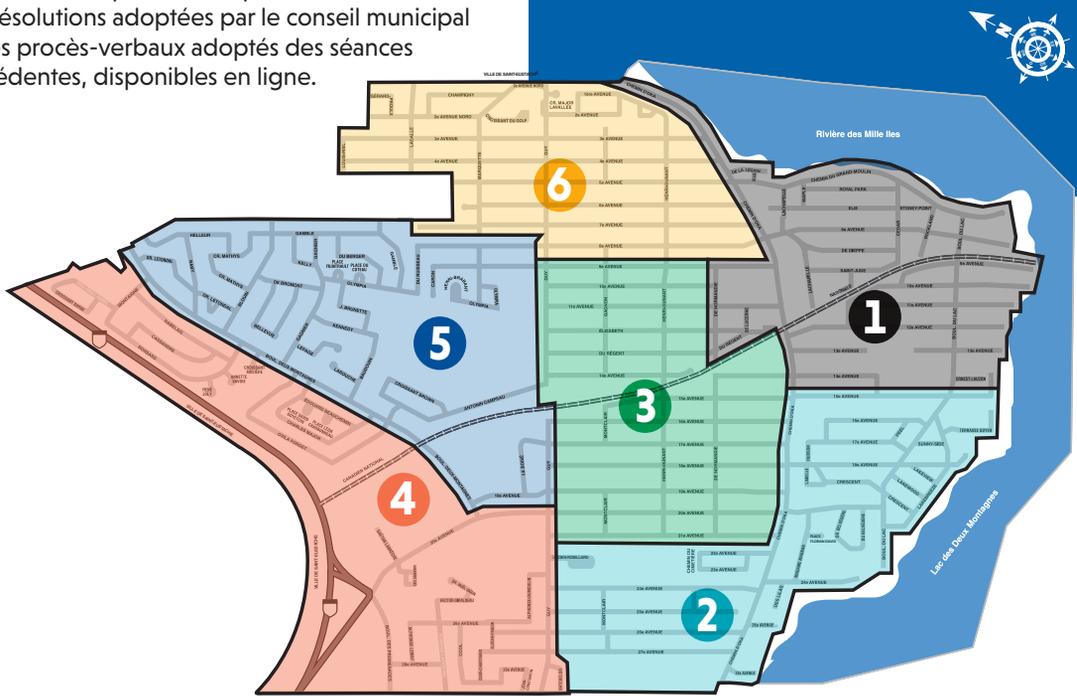
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal sont généralement tenues tous les 2^e jeudis du mois à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 803, chemin d'Oka.

Les séances mensuelles du conseil sont accessibles à tous les citoyens. Une période de questions vous permet d'interroger vos élus sur leurs décisions et leurs politiques.

Il vous est aussi possible de prendre connaissance des résolutions adoptées par le conseil municipal via les procès-verbaux adoptés des séances précédentes, disponibles en ligne.

Apprenez-en plus
sur vos élus municipaux
sur le site Web de la Ville,
ONGLET CONSEIL MUNICIPAL.



DISTRICTS ÉLECTORAUX

La Ville de Deux-Montagnes est divisée en six (6) districts :

1 DISTRICT DU GRAND-MOULIN

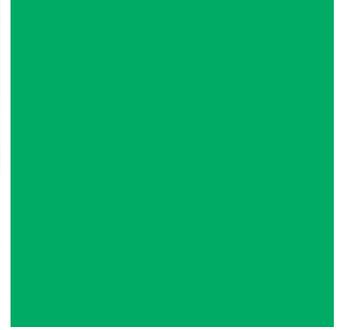
3 DISTRICT DE L'OLYMPIA

5 DISTRICT DU COTEAU

2 DISTRICT DU LAC

4 DISTRICT DE LA GARE

6 DISTRICT DU GOLF



TAXES MUNICIPALES

Le paiement des taxes annuelles se fait en **quatre versements**. Consultez notre site Web ou le dépliant explicatif du compte de taxes de l'année en cours pour connaître ces dates et obtenir davantage de renseignements sur la répartition de l'argent pour chaque dollar.

MODES DE PAIEMENT

Par la poste ou en personne à l'hôtel de ville

Faites parvenir vos chèques libellés à l'ordre de la « Ville de Deux-Montagnes » à l'adresse suivante :

↳ **Ville de Deux-Montagnes, Service des finances**
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville :

LUNDI AU JEUDI 8 h 30 à 12 h 13 h à 17 h	 VENDREDI 8 h 30 à 12 h (BUREAUX FERMÉS EN APRÈS-MIDI)
-------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

NOTEZ QUE LES CARTES DE CRÉDIT NE SONT PAS ACCEPTÉES.

En tout temps, vous pouvez aussi déposer vos enveloppes contenant des chèques postdatés dans la boîte à courrier sécurisée extérieure située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville donnant sur le chemin d'Oka.



COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Vous souhaitez recevoir votre compte de taxes de façon électronique et le consulter en ligne en tout temps? C'est possible!

Pour accéder au portail et y créer votre compte d'utilisateur, ayez en mains votre dernier compte de taxes reçu en version imprimée et rendez-vous sur le site Web de la Ville :

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/taxes

Renoncer à la version imprimée, c'est un geste simple et concret pour protéger l'environnement!

Pour plus d'information

450 473-2796 ▶ option 6 | taxes@ville.deux-montagnes.qc.ca



SERVICES AUX CITOYENS

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

HORAIRE DES COLLECTES

La collecte des **ordures** ménagères et du **recyclage** ont lieu en **alternance une semaine sur deux**. Le jour de la collecte varie en fonction de votre secteur d'habitation.

Quant à la collecte des **matières organiques**, elle a lieu tous les lundis, dans tous les secteurs, des mois d'avril à novembre. De décembre à mars, elle a lieu un lundi sur deux.

L'horaire des différentes collectes par quartier se trouve dans le calendrier municipal.

Chaque année, celui-ci est distribué aux portes vers la mi-décembre, en plus d'être accessible en ligne.

À savoir

→ **À chaque bac sa couleur... et son contenu!**

ORDURES MÉNAGÈRES

MATIÈRES RECYCLABLES

MATIÈRES COMPOSTABLES

→ Les différentes collectes s'effectuent entre 7h et 18h le jour prévu.

→ Il vous est interdit d'apposer tout autocollant ou d'inscrire quoi que ce soit sur les bacs roulants fournis par la Ville.

FEUILLES MORTES

Des collectes des feuilles mortes sont prévues au cours des mois d'octobre et de novembre de chaque année. Une collecte supplémentaire est également prévue au printemps.

Trois façons de disposer des feuilles mortes :

1

Entassez vos feuilles dans des sacs de papier pour résidus de jardin (IMPORTANT: les sacs de plastique ne sont plus autorisés) et déposez-les en bordure de rue à compter de 19h la veille de la collecte de feuilles mortes, ou au plus tard à 7h le matin de la collecte.

2

La Ville vous encourage également à utiliser votre bac brun, dont la collecte a lieu le lundi, pour disposer de vos feuilles mortes et autres résidus verts : surplus de gazon, racines, terre, plantes, petites branches, etc. Attention ! Ne remplissez pas le bac de terre ou de terreau. Cela le rendrait trop lourd et l'endommagerait lors de la collecte mécanique.

3

Vous pouvez également pratiquer le feuillicyclage. Apprenez-en plus sur cette méthode qui consiste à tondre les feuilles mortes et à les laisser au sol plutôt que de les racler :

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques/herbicyclage



GROS REBUTS

La collecte des gros rebuts a généralement lieu le 3^e jeudi du mois. Une collecte supplémentaire est prévue en juillet, après la période des déménagements.

Notez que les matériaux de rénovation, ainsi que les débris de démolition, ne sont pas considérés comme de gros rebuts. Il s'agit plutôt de « matériaux secs » pour lesquels un dépôt est mis à la disposition des résidents au garage municipal.

*Pour plus
d'information sur les
différentes collectes,*

*dont les déchets domestiques
dangereux, les piles usées, etc.,
sur les matières acceptées
et refusées, sur les différents dépôts
de la Ville, visitez le :*

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/collectes/

BRANCHES D'ARBRES

Du 15 avril au 15 novembre, la Ville offre le service de ramassage des branches d'arbres et d'arbustes à domicile, moyennant des frais variables en fonction de la quantité à ramasser.

Pour vous prévaloir de ce service, vous devez vous inscrire auprès du Service des travaux publics au **450 473-2796** ▶ **option 1.**

À savoir

- ↳ Les branches doivent être placées sur votre terrain, en bordure de rue et parallèle à celle-ci (dans le sens de la circulation routière).
- ↳ Les branches doivent être d'une longueur maximale de 8 pieds et elles ne doivent pas être attachées.
- ↳ Attention : les branches placées pêle-mêle ne seront pas ramassées.

Il n'y a aucun coût si les branches sont apportées par les citoyens au dépôt du garage municipal, ouvert tout au long de l'année. Une preuve de résidence sera exigée.

MATÉRIAUX SECS ET DÉBRIS DE DÉMOLITION

Un dépôt situé au 625, 20^e Avenue, est mis à votre disposition afin de vous départir de débris de démolition et autres matériaux ayant servi au cours de travaux de rénovation, et ce, **moyennant des frais selon la quantité déposée.**

🕒 Heures d'ouverture :

LUNDI AU JEUDI
8 h à 11 h 30
13 h à 16 h 30

VENDREDI
8 h à 11 h 30

Les différents dépôts de la Ville sont situés au garage municipal



SERVICES AUX CITOYENS

ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE BIEN-ÊTRE

À Deux-Montagnes, nous encourageons les citoyens à opter pour un mode de vie actif et pour de saines habitudes de vie !

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Le Service des loisirs et du développement communautaire présente quatre (4) programmations d'activités sportives et de bien-être par année.

Trouvez l'offre d'activités sportives et de bien-être en visitant :

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/loisirs

Pour enrichir davantage la qualité de vie deux-montagnaise, des événements rassembleurs (comme *Deux-Montagnes en fête* en juillet) et des activités familiales viennent ponctuer la programmation régulière.

VIE COMMUNAUTAIRE

La vie communautaire deux-montagnaise est forte de plus de 70 organismes !

La Ville est heureuse d'offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui oeuvrent sur notre territoire à l'épanouissement des jeunes et des moins jeunes, tantôt par le sport, tantôt par les arts, souvent pour briser l'isolement et fournir l'essentiel, comme des denrées alimentaires et un toit...

La liste des organismes et associations accrédités par la Ville est disponible en ligne et est publiée dans les pages du calendrier municipal.



CAMP DE JOUR ESTIVAL

L'équipe des loisirs planifie et organise chaque année une belle programmation d'activités pour divertir les jeunes Deux-Montagnais tout au long de l'été !

Les inscriptions au camp de jour ont généralement lieu au début du mois de mai.



CARTE LOISIRS

La Carte loisirs, offerte GRATUITEMENT aux résidents de Deux-Montagnes, est nécessaire pour l'inscription aux activités de loisirs et pour accéder sans frais à certains services, dont à la piscine et aux activités de patin libre et hockey libre à l'aréna Olympia.

Pour plus de détails sur la façon de obtenir la Carte loisirs, visitez le :

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/loisirs/



Activités et événements

Pour ne rien manquer, abonnez-vous à nos différentes plateformes de communication, consultez votre calendrier municipal ainsi que la rubrique « Activités et événements » de notre site Web !

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/evenements



SERVICES AUX CITOYENS

CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Deux-Montagnes, dotée d'une superbe terrasse extérieure et d'une vue sur la rivière, est assurément un lieu à découvrir et à s'approprier !

Disposant d'un accès Internet sans fil (Wi-Fi), la bibliothèque de Deux-Montagnes répond aux besoins en matière de culture, d'éducation continue, d'information et d'épanouissement personnel. Elle sert également de vitrine pour les expositions d'artistes locaux.

Le Service culture et bibliothèque propose à longueur d'année une multitude d'activités et d'animations pour toute la famille, passant des matinées des tout-petits aux soirées cinéma, et du club de tricot aux rencontres d'auteurs !

Sur place, les abonnés peuvent bénéficier :

- d'une collection de plus de 80 000 documents imprimés à emprunter
- de six (6) postes d'ordinateur
- de fauteuils et tables de travail
- d'impression libre-service (\$)

CATALOGUE EN LIGNE ET RESSOURCES NUMÉRIQUES

En vous abonnant à la bibliothèque de Deux-Montagnes, obtenez en prime l'accès à une panoplie de ressources Web, comme le prêt de livres numériques, des formations virtuelles via la plateforme toutapprendre.com, une foule de magazines et journaux en version numérique, etc.

PROGRAMME UNE NAISSANCE, UN LIVRE, UN ARBRE, UN ENVIRONNEMENT SAIN

Vous êtes parents d'un enfant de moins d'un an ? Abonnez votre poupon à la bibliothèque pour recevoir une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, des suggestions de lecture et d'autres belles surprises !

Plus de détails en page 27.



Visitez le site Web de la bibliothèque pour plus d'informations sur la procédure d'abonnement, son horaire et la panoplie de ressources offertes : bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca

Bibliothèque

200, rue Henri-Dunant | 450 473-2796 ▶ option 5 | bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca

The image shows the exterior of the Deux-Montagnes library building. A large white sign with a logo of an open book in green and blue is mounted above the entrance. The sign reads "Bibliothèque de Deux-Montagnes". In front of the building, there are autumn-themed decorations including dried corn stalks, pumpkins, and orange flowers. Large green plants with red flowers are in the foreground.

Bibliothèque de Deux-Montagnes

L'abonnement
à la bibliothèque
est **GRATUIT**
pour les
Deux-Montagnais



ARÉNA OLYMPIA



JEUX D'EAU PARC LOUIS-WARREN

SERVICES AUX CITOYENS

DES PLATEAUX SPORTIFS POUR TOUS LES GOÛTS ET POUR TOUTE LA FAMILLE!

Les plateaux sportifs extérieurs de la Ville sont majoritairement munis d'éclairage en soirée jusqu'à 23 h. Ils sont fermés au public entre 23 h et 7 h.

ARÉNA

- 📍 **ARÉNA OLYMPIA**
611, 20^e Avenue

Avec votre Carte loisirs, **profitez d'activités gratuites de patinage libre et d'hockey libre!** Les plages horaires de ces activités sont mises à jour sur le site Web de la Ville.

PISCINE PUBLIQUE EXTÉRIEURE

- 📍 **PARC CENTRAL**
108, 13^e Avenue
(au sud du chemin d'Oka)
- 🕒 **Ouverte tous les jours**, de la mi-juin à la mi-août.
- ➔ **ENTRÉE GRATUITE** pour les résidents de Deux-Montagnes avec la Carte loisirs.

JEUX D'EAU

Où les trouver à Deux-Montagnes?

- 📍 **PARC OLYMPIA**
1005, rue Guy
- 📍 **PARC LOUIS-WARREN**
Rue Ronsard
- 📍 **PARC ARMITAGE**
Coin chemin d'Oka et 26^e Avenue

Quoi de mieux que les jeux d'eau pour rafraîchir et amuser les petits par temps chaud?!

PISCINE INTÉRIEURE

- 📍 **COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE**
230, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache

En vertu d'une entente de partenariat conclue avec la Ville de Saint-Eustache, bénéficiez de l'accès gratuit aux installations du Complexe aquatique Saint-Eustache. L'inscription aux activités de natation du Complexe aquatique vous est également permise aux mêmes tarifs que les citoyens de Saint-Eustache.

Carte piscine Deux-Montagnes

Procurez-vous SANS FRAIS une carte piscine Deux-Montagnes afin de profiter des activités du Complexe aquatique. Pour l'obtenir, il suffit de vous présenter en personne avec votre Carte loisirs de Deux-Montagnes valide, durant les heures d'ouverture de l'un des trois points de service suivants:

- 📍 **COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-EUSTACHE**
230, boulevard Arthur-Sauvé
- 📍 **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GUY-BÉLISLE**
12, chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache
- 📍 **SAINT-EUSTACHE MULTISERVICE**
145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache



À la piscine publique extérieure, profitez :

- ↳ d'une pataugeoire pour les tout-petits
- ↳ d'un grand bassin avec une section profonde et une autre peu profonde
- ↳ d'une section réservée au tremplin et à la glissade
- ↳ d'un chalet avec toilettes, vestiaires et douches
- ↳ de tables pour pique-niquer, de chaises et de parasols aux abords de la piscine

Pour consulter l'horaire et la réglementation :
www.ville.deux-montagnes.qc.ca/piscine



PATINOIRES PARC OLYMPIA © JEAN-FRANÇOIS CALVÉ



TERRAIN BALLE / PARC OLYMPIA

PATINOIRES EXTÉRIEURES

📍 PARC CENTRAL

108, 13^e Avenue

- 1 patinoire à bandes
- 1 anneau de glace
- 1 chalet

📍 PARC OLYMPIA

1005, rue Guy

- 2 patinoires à bandes
- 1 anneau de glace
- 1 chalet
- 1 butte pour glisser

Horaires d'ouverture des chalets

EN SAISON HIVERNALE

LUNDI AU VENDREDI
DE 17 H À 22 H

SAMEDI ET DIMANCHE
8 H À 22 H

SKATEPARK

📍 PARC OLYMPIA

1005, rue Guy

4 TERRAINS DE BALLE

3 TERRAINS

📍 PARC OLYMPIA

1005, rue Guy

1 TERRAIN

📍 PARC CENTRAL

112, 13^e Avenue

6 TERRAINS DE SOCCER

3 TERRAINS

📍 PARC CENTRAL

112, 13^e Avenue

2 TERRAINS

📍 LAKE OF TWO MOUNTAINS HIGH SCHOOL

2105, rue Guy

1 TERRAIN SYNTHÉTIQUE

📍 POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES

500, chemin des Anciens

4 TERRAINS DE TENNIS

DONT 2 LIGNÉS POUR LA PRATIQUE DU PICKLEBALL

📍 PARC OLYMPIA

1005, rue Guy

Généralement ouverts de mai à octobre.
Sans frais et sans réservation à l'exception des plages horaires réservées pour les cours et ligues de la Ville.

TERRAINS DE BASKETBALL

📍 COUR DE L'ÉCOLE DES MÉSANGES

203, 14^e Avenue (coin chemin d'Oka)

TERRAIN DE VOLLEYBALL

📍 PARC ARMITAGE

Coin chemin d'Oka et 26^e Avenue

12 TERRAINS DE PÉTANQUES

1 TERRAIN DE BOULINGRIN

📍 PARC ARMITAGE

Coin chemin d'Oka et 26^e Avenue





PARC OLYMPIA



PARC ARMITAGE



PARC CENTRAL

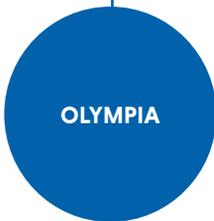


PARC JEAN-PAUL BEAUCHEMIN



PARC LOUIS-WARREN

PARCS DE QUARTIER



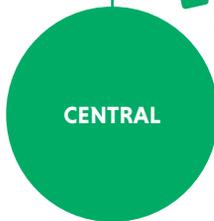
OLYMPIA

1005, rue Guy



ARMITAGE

Coin chemin d'Oka et 26^e Avenue



CENTRAL

108, 13^e Avenue, au sud du chemin d'Oka



JEAN-PAUL BEAUCHEMIN

Coin boulevard du Lac et 15^e Avenue



LOUIS-WARREN

Rue Ronsard et Anette-Savoie

Le PARC JEAN-PAUL BEAUCHEMIN (avec modules de jeux) et le PARC CANIN HERVÉ-DOUCET sont situés à l'extrémité du PARC CENTRAL, sur le boulevard du Lac.



JEUX D'EAU



MODULE DE JEUX



BUTTE POUR GLISSER



TABLE À PIQUE-NIQUE



TOILETTES



PATINOIRES EXTÉRIEURES



TERRAINS DE TENNIS



TERRAINS DE BASEBALL



TERRAINS DE SOCCER



SKATEPARK



PISCINE EXTÉRIEURE



TERRAIN DE VOLLEYBALL



TERRAINS DE PÉTANQUES

Légende



PARC MIKAËL KINGSBURY



PARC DONAT-LADOUCEUR



PARC MICHEL-MASTROMATTÉO



PARC CHAMPIGNY



PARC DU RÉGENT

Avec ses **10** parcs de quartier, Deux-Montagnes mise indéniablement sur le bien-être, la santé et la qualité de vie de sa population !



MIKAËL
KINGSBURY

770, Croissant
Mathys



DONAT-
LADOUCEUR

20^e Avenue,
coin rue
Normandie



MICHEL-
MASTROMATTÉO

3^e Avenue
et rue Guy



CHAMPIGNY

2^e Avenue Nord



DU RÉGENT

205, rue
Du Régent



PARC CANIN HERVÉ-DOUCET

1401, BOULEVARD DU LAC

↳ Table avec parasol

↳ Abreuvoir et jeux pour chien

S'ajoutent à ces parcs les installations des **7** PARCS-ÉCOLES de notre territoire !

ÉCOLE EMMANUEL-CHÉNARD

600, 28^e Avenue

ÉCOLE DES MÉSANGES

203, 14^e Avenue

ÉCOLE SAUVÉ

214, 9^e Avenue

LAKE OF TWO MOUNTAINS HIGH SCHOOL

2105, rue Guy

MOUTAINVIEW ELEMENTARY SCHOOL

PARC LAURIER-LAROUCHE

2001, rue Guy

POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES

500, chemin des Anciens

↳ On y trouve un sentier pédestre aménagé ainsi qu'un circuit vitalité en plein air!

SAINT-JUDE ELEMENTARY SCHOOL

122, rue Saint-Jude

SERVICES AUX CITOYENS

ESPACES VERTS

À Deux-Montagnes, tout est mis en œuvre pour favoriser l'accès aux points d'eau et aux attraits en matière de boisés, de parcs et d'espaces verts.

RÉSERVE NATURELLE DU BOISÉ-ROGER-LEMOINE

📍 BOULEVARD DEUX-MONTAGNES
À PROXIMITÉ DE LA GARE

Située en plein cœur de la ville, cette réserve de 8,14 hectares abrite une importante diversité faunique et floristique. Elle est composée d'un marais à typha et d'une zone boisée, soit une vieille forêt feuillue qui sert de refuge aux plantes menacées ou vulnérables au Québec. On y retrouve des frênes noirs, des frênes rouges, des hêtres à grandes feuilles, des tilleuls d'Amérique et des ormes rouges. Certains érables à sucre ont même été évalués à 225 ans, fait rare dans une forêt périurbaine.

Un parc bucolique à découvrir à pied ou à vélo !

PARC LUCIEN-ROBILLARD

📍 421, RUE LUCIEN-ROBILLARD

PARC GÉRARD-BRAULT

📍 226, 11^E AVENUE



SENTIER DU BOISÉ-ROGER-LEMOINE



PARC BÉLAIR



PARC GAULT-GILLESPIE



PARC MOIR

SERVICES AUX CITOYENS

PARCS RIVERAINS

Ces parcs, aménagés pour favoriser la détente et le repos, sont munis de bancs ou de tables à pique-nique et offrent une vue sur le lac des Deux Montagnes ou la rivière des Mille Îles.

PARC AIMÉ-STRUTHERS

📍 60, CHEMIN DU GRAND-MOULIN

Longeant le chemin du Grand-Moulin, le parc linéaire Aimé-Struthers offre une vue magnifique sur la rivière des Mille Îles. Un sentier y est aménagé, ce qui permet d'apprécier pleinement le paysage et de se ressourcer.

On y retrouve une rampe de mise à l'eau (voir la section [Descentes à bateaux](#)).

PARC BÉLAIR (ET PLACE JEAN-GUY-BERGERON)

📍 CHEMIN D'OKA
FACE À LA BIBLIOTHÈQUE

C'est dans ce parc qu'est mise à l'honneur l'emblématique locomotive du Canadien National (CN) 6710. Cette ancienne locomotive restaurée aura roulé durant 75 ans, jusqu'à la modernisation du réseau ferroviaire dans les années 1990. Sa nouvelle mission : accueillir résidents et gens de passage en leur rappelant un pan de l'histoire de Deux-Montagnes et du transport ferroviaire.

Le parc est également aménagé d'une aire de pique-nique et d'un belvédère offrant un point de vue sur la rivière des Mille Îles. À noter pour les familles, une petite structure de jeu en forme de locomotive pour les bambins sera ajoutée à l'aménagement.

PARC GAULT-GILLESPIE

📍 1807, RUE LAKEBREEZE

PLACE MAUD-HAVIERNICK

📍 SITUÉE AU BOUT DE LA 26^E AVENUE

Nommée à la mémoire de Maud Haviernick, qui a perdu la vie lors de la tuerie de l'École polytechnique de Montréal, cette aire de repos en berge du lac des Deux Montagnes rend hommage aux victimes de la tragédie de 1989.

PARC MOIR

📍 CHEMIN D'OKA, COIN 3^E AVENUE

L'endroit parfait pour pique-niquer et y mettre à l'eau un kayak ou une planche à pagaie.



SERVICES AUX CITOYENS

RÉSEAU CYCLABLE

De la rue Edmond-Lefebvre et du boulevard Deux-Montagnes, des pistes cyclables se croisent et traversent le Boisé Roger-Lemoine pour rejoindre la bande cyclable qui sillonne la 16^e et la 15^e Avenue. En rejoignant la 8^e Avenue par la rue Henri-Dunant, on peut traverser le barrage du Grand-Moulin.

La voie cyclable qui traverse Deux-Montagnes représente approximativement 5,8 kilomètres. Deux-Montagnes est aussi traversée par la piste *La Vagabonde* et par 1,4 km de la grande *Route Verte*, voie cyclable qui parcourt le Québec.

24

VILLE DE DEUX-MONTAGNES | GUIDE DU CITOYEN

DESCENTES À BATEAUX

 ACCESSIBLES DE 7 H À 21 H

On retrouve deux rampes de mise à l'eau sur le territoire, réservées aux résidents de Deux-Montagnes :

 **PARC AIMÉ-STRUTHERS**
60, chemin du Grand-Moulin

 **PARC ARMITAGE**
au bout de la 26^e Avenue

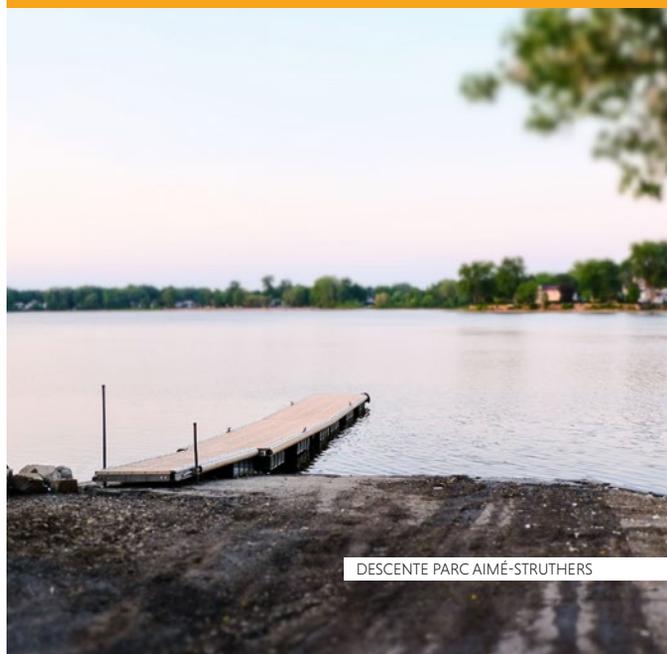


VIGNETTE DE STATIONNEMENT

Vous pouvez obtenir une vignette de stationnement gratuitement au secrétariat de l'hôtel de ville (803, chemin d'Oka), sur présentation d'une preuve de résidence et du papier d'immatriculation du véhicule. Cette vignette est à renouveler chaque année.

*Une halte vélos
a été aménagée
afin de permettre aux
visiteurs de se reposer
et d'apporter de petites
réparations à leur vélo.*

**CELLE-CI EST SITUÉE AU COIN
DE LA 14^E AVENUE
ET DU CHEMIN D'OKA.**



DESCENTE PARC AIMÉ-STRUTHERS





VIE ANIMALE

MÉDAILLES POUR CHIEN

Vous êtes propriétaire de chien(s) ? Vous êtes fortement invités à vous enregistrer à la liste d'identification des propriétaires de chiens afin d'obtenir une médaille pour votre animal.

L'obtention de la médaille pour chiens facilite grandement les recherches qui seront entreprises si votre animal venait qu'à disparaître. Elle est offerte gratuitement aux citoyens de Deux-Montagnes et elle est valide pour toute la durée de vie de l'animal.

Comment l'obtenir ?

Obtenez-la auprès du Service des travaux publics (625, 20^e Avenue) pendant les heures d'ouverture régulières, **soit du lundi au jeudi entre 8 h et midi et entre 13 h et 16 h 30, ainsi que les vendredis entre 8 h et midi.**

📞 Pour plus d'informations, communiquez avec le Service des travaux publics au : **450 473-2796 ▶ option 1.**

PARC CANIN HERVÉ-DOUCET

📍 1401, BOULEVARD DU LAC

Laissez votre chien courir en toute liberté au parc canin Hervé-Doucet, situé à l'extrémité du parc Central. Le parc clôturé est muni d'une table avec parasol, de jeux et d'un abreuvoir pour chiens.

CONTRÔLE ANIMALIER

Les services de contrôle animalier sur le territoire de Deux-Montagnes sont offerts par l'entreprise **Inspecteur Canin**, en complémentarité avec le Registre des chiens et des propriétaires de chiens disponible au Service des travaux publics.

Si vous avez trouvé un animal domestique ou si vous avez perdu votre animal de compagnie, **communiquez avec le Service des travaux publics au 450 473-2796 ▶ option 1.** Au besoin, notre équipe verra à faire le lien avec Inspecteur Canin.

ANIMAUX DOMESTIQUES MORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Contactez le Service des travaux publics au :

📞 **450 473-2796 ▶ option 1.**

ANIMAUX SAUVAGES

Les animaux sauvages, comme les cerfs de Virginie, les ratons laveurs, les renards ou les moufettes, sont sous la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Il est interdit de capturer, de relocaliser ou de tuer les animaux sauvages. Ceux-ci sont protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette loi stipule, à l'article 67, que nul ne peut abattre ou capturer un animal qui cause du dommage aux biens ou qui doit être déplacé pour des fins d'intérêt public, sauf aux conditions déterminées par règlement du ministre.

📞 Pour plus d'informations : **Ministère de la Faune ▶ 450 569-7568**

📍 Bureau local de Saint-Jérôme
**999, RUE NOBEL, LOCAL 1.50B
SAINT-JÉRÔME (QUÉBEC) J7Z 7A3**



Précisons qu'il est interdit de nourrir des animaux sauvages (comme des canards ou des écureuils) : en plus d'entraîner des conséquences négatives pour les animaux nourris, cela contribuerait à les attirer et à accroître les nuisances causées par ces animaux. Merci de nous aider à préserver l'équilibre de la nature !



*C'est toute la ville
qui est mise en valeur par
la splendeur des parterres
de nombreuses propriétés
et les bienfaits environnementaux
qu'ils apportent !*

ENVIRONNEMENT ET EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

POLITIQUE DE L'ARBRE

Ayant à cœur de **protéger**, de **conserver** et de **développer** son patrimoine forestier urbain, la Ville de Deux-Montagnes a adopté en juin 2020 une première politique de l'arbre. Cette dernière vise à encadrer diverses actions concernant les arbres qui se trouvent sur son territoire. **On peut la consulter sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Publications/Politiques municipales ».**

PROGRAMME UNE NAISSANCE, UN LIVRE, UN ARBRE, UN ENVIRONNEMENT SAIN

Vous êtes parents d'un enfant de moins d'un an ? Abonnez votre poupon à la bibliothèque pour recevoir une trousse de bébé-lecteur contenant un livre, des suggestions de lecture et d'autres belles surprises ! **En prime, vous aurez le choix entre recevoir un arbre (ou en faire planter un dans un parc de la Ville) ou obtenir une subvention d'un maximum de 100 \$ à l'achat de couches réutilisables.**

Toute l'information sur ce programme se trouve sur le site Web de la Ville sous l'onglet « services municipaux/services aux citoyens ».

CONCOURS FLEURIR DEUX-MONTAGNES

Chaque année, la Ville de Deux-Montagnes organise son concours Fleurir Deux-Montagnes, qui vise à encourager la participation des citoyens et des commerçants dans les efforts d'embellissement de leur propriété. Les détails du concours sont publiés annuellement sur le site Web de la Ville et ses différentes plateformes de communications.



RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

L'installation des abris d'auto temporaires est permise à Deux-Montagnes à compter du **15 octobre** et ils doivent être **retirés au plus tard le 15 avril de l'année suivante**, à moins qu'une date limite ultérieure soit autorisée par la Ville.

Trouvez les normes d'installation en visitant le www.ville.deux-montagnes.qc.ca/reglements

ARROSAGE DES PELOUSES

S'il ne pleut pas, il est permis d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour arroser une pelouse à l'aide d'un gicleur opéré mécaniquement ou d'arroser manuellement pour une période ne dépassant pas 60 minutes, **entre 20 h et 23 h, les lundis et les jeudis seulement.**

Vous avez une nouvelle pelouse ?

Obtenez un permis du **Service de l'urbanisme et de l'environnement** pour pouvoir l'arroser 15 journées consécutives, entre 20 h et minuit, et ce pour une période ne dépassant pas 120 minutes.

FOYER EXTÉRIEUR

Il est permis de faire un feu extérieur à Deux-Montagnes, **dans un foyer muni d'un pare-étincelle, d'une cheminée ainsi que d'un chapeau robuste.** La construction ne doit pas dépasser six pieds de hauteur.

Notez également que :

- Seul du bois sec peut se retrouver dans le foyer. Un foyer n'est pas un incinérateur!
- La fumée ne doit pas nuire aux voisins. Il incombe à l'utilisateur d'éviter tout préjudice avec son voisinage.

STATIONNEMENT SUR RUE

Le stationnement sur rue de nuit (minuit à 7 h) est interdit du 1^{er} novembre au 15 avril.

VENTES-DÉBARRAS

Vous souhaitez vous départir de certains articles encore en bon état ?

La Ville autorise la tenue de quatre fins de semaine prédéterminées de ventes-débarras, de mai à septembre. Surveillez votre calendrier municipal pour connaître les dates des prochaines ventes-débarras prévues.

À savoir :

- Aucun permis n'est nécessaire.
- L'affichage temporaire est autorisé (maximum de 3 affiches par vente résidentielle). Elles doivent toutefois être retirées avant la fin du weekend.
- Les articles doivent être disposés sur les terrains résidentiels, à une distance minimale d'un mètre de la voie publique.



Pour de plus amples informations sur les principaux règlements de la Ville, visitez le

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/reglements/

À venir !

Une nouvelle plateforme numérique facilitant la recherche et la consultation des règlements municipaux.



OBTENTION DE PERMIS ET DE CERTIFICATS D'AUTORISATION

Voici la liste des principaux travaux pour lesquels un permis ou un certificat d'autorisation est exigé :

- ↳ nouvelle construction
- ↳ modifier la structure d'un bâtiment
- ↳ construire ou reconstruire une fondation
- ↳ construire un agrandissement
- ↳ modifier la configuration ou la superficie des ouvertures, soit en condamnant, en remplaçant ou en perçants de nouvelles ouvertures dans le bâtiment
- ↳ ajouter des lucarnes
- ↳ modifier le revêtement extérieur par des parements de nature différente
- ↳ construire, reconstruire ou modifier des saillies (perron, galerie, balcon, marquise, etc.)
- ↳ construire ou installer une remise à jardin (cabanon)
- ↳ abattre un arbre
- ↳ installer une piscine ou un spa
- ↳ construire/implanter un garage attaché ou isolé

Plusieurs de ces permis ou certificats d'autorisation peuvent être obtenus en ligne !

Les permis sont délivrés par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Trouvez plusieurs fiches techniques résumant les normes d'implantation et de construction à respecter en visitant le :

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/reglements



Projet de rénovation ou de travaux à venir ?

Avant d'entreprendre un projet, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement afin de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est nécessaire.

☎ 450 473-2796 ▶ option 3
urbanisme@ville.deux-montagnes.qc.ca



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE INTERMUNICIPAL DEUX-MONTAGNES / SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Le Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes / Sainte-Marthe-sur-le-Lac dessert une population de plus de 37 000 habitants et couvre une superficie d'environ 16 kilomètres carrés. Annuellement, le Service de sécurité incendie répond à plus de 900 appels d'intervention sur le territoire ainsi qu'en entraide dans quelques villes avoisinantes.

La prévention incendie et l'éducation du public sont la base du Service incendie, qui consiste à prévenir, éduquer, conseiller, régler et intervenir afin d'assurer la sécurité des citoyens.

L'implication du Service de sécurité incendie se reflète entre autres, par le programme de vérification des avertisseurs de fumée et sa participation à diverses activités tout au long de l'année. Un grand nombre d'activités sont animées auprès des jeunes, et ce, dès leur entrée en garderie afin d'en faire de bons citoyens avertis et de favoriser le développement de bonnes habitudes en matière de sécurité incendie.

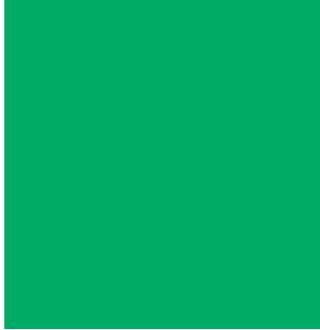
 **206, 8^E AVENUE
DEUX-MONTAGNES (QUÉBEC) J7R 6B2**

 **450 473-2796 ▶ option 7**



Pour plus d'informations, visitez le :

www.ville.deux-montagnes.qc.ca/securite-incendie



RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

La Régie de police du Lac des Deux-Montagnes dessert une population de près de 50 000 habitants, répartie dans les villes de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ainsi que dans les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet. Il s'agit de 72,36 km² de surveillance.

La Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime. Pour la réalisation de cette mission, les policières et policiers assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, respectent les victimes et sont attentifs à leurs besoins, coopèrent avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Ils veillent à l'accomplissement de cette mission quotidiennement en y intégrant les valeurs de l'organisation, soit le respect, l'intégrité et la fierté.

 615, 20^e AVENUE
DEUX-MONTAGNES (QUÉBEC) J7R 6B2

 REGIEPOLICELDM



Plaintes et déplacements non urgents :

450 974-5300 | www.rpldm.ca



PERSPECTIVE ARCHITECTURALE STATION DEUX-MONTAGNES © REM



PERSPECTIVE ARCHITECTURALE STATION GRAND-MOULIN © REM

TRANSPORT COLLECTIF

L'arrivée d'un projet structurant de transport collectif tel le Réseau express métropolitain (REM), dont deux gares seront situées à Deux-Montagnes, viendra assurément bonifier l'offre de services et contribuer à la qualité de vie des familles et des travailleurs.

RÉSEAU D'AUTOBUS

Exo exploite les services de transport collectif par train et autobus sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont Deux-Montagnes fait partie.

Visitez le exo.quebec pour connaître les horaires, les tarifs ou pour planifier un trajet.

DES OUTILS POUR PLANIFIER SES DÉPLACEMENTS

Pour planifier un itinéraire, vous êtes également invités à visiter le site de **Mobilité Montréal** : <https://mobilitemontreal.gouv.qc.ca/secteurs/secteur-laval-deux-montagnes/>

On y retrouve les mesures d'atténuation déployées d'ici la mise en service du REM, l'itinéraire privilégié pendant les heures de pointe, l'horaire des navettes, des outils de planification comme l'application **Chrono** : chronoapp.quebec.

